

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 13 JUIN 2024
Délibération n° BCA – 2024-014**

**Portant délégation de compétences du Bureau du Conseil
d'Administration au Directeur pour mobilisation du fonds FEDER
nécessaire à l'aménagement de la route des Plaines (tronçon A)
pour un montant supérieur à 300 k€**

Le Bureau du Conseil d'administration

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu la délibération N° CA-2016-016 du 30 Novembre 2016 portant délégation du Conseil d'Administration au Bureau et au Président

Vu la délibération N° CA-2016-017 du 30 Novembre 2016 portant délégation de compétences du Conseil d'Administration au Directeur

Vu le rapport n°DIR-2024-009 présentant le projet « Aménagement et équipement de la Route des Plaines (tronçon A), route-paysage de La Réunion » pour lequel le Parc national de La Réunion souhaite mobiliser le fonds FEDER en 2024

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt publié le 15 avril 2024 par la Région Réunion au titre de la fiche action 4-6-1 « Aménagements et équipements de sites touristiques publics », avec une date limite de remise des propositions fixée au 15 juillet 2024

Considérant que le projet génère pour l'établissement des recettes dont le montant dépasse les 300 000 € sur la durée du projet

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 :

Approuve le projet « Aménagement et équipement de la Route des Plaines (tronçon A), route-paysage de La Réunion » et son plan de financement prévisionnel.

Article 2 :

Autorise le Directeur du Parc national de La Réunion à solliciter le fonds FEDER pour le financement du projet « Aménagement et équipement de la Route des Plaines (tronçon A), route-paysage de La Réunion » et à signer tout acte relatif à l'attribution de la subvention.

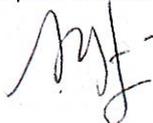
Article 3 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 13 Juin 2024

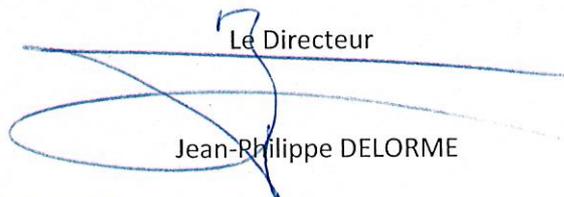
Pour le Président du CA
la 2ème Vice-Présidente

Sophie ARZAL



Le Directeur

Jean-Philippe DELORME



Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	24/06/24
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	24/06/24
Date de transmission au MTES	24/06/24
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	24/06/24
Date d'affichage	24/06/24
Date de retrait	

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 13 JUIN 2024

Portant délégation de compétences du Bureau du Conseil d'Administration au Directeur pour mobilisation du fonds FEDER nécessaire à l'aménagement de la route des Plaines (tronçon A) pour un montant supérieur à 300K€ .

Rapport n° DIR-2024-009

I. CONTEXTE

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE+ 2021-2027 piloté par la Région Réunion, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été publié le 15 avril 2024 au titre de la fiche-action 4-6-1 « Aménagement et équipements de sites touristiques publics » .

Ce dispositif a pour objectif le développement et la structuration d'une offre d'aménagements et d'équipements touristiques respectueux de l'environnement pour la découverte des atouts du territoire réunionnais et la pratique d'activités diversifiées, renforçant notamment les filières relais de croissance, en consolidant les filières « valeurs sûres » et en favorisant le rééquilibrage territorial, notamment en faveur des Hauts, de l'Est et du Sud.

Comme souligné dans sa fiche-action, ce dispositif permet notamment de soutenir les aménagements et équipements nécessaires à la valorisation et découverte des itinéraires et « portes » d'accès au « cœur » du Parc national et du « Bien » inscrit au patrimoine mondial.

En 2023, le Parc national de La Réunion, grâce à un financement « Plan de Relance » de l'État, a pu réaliser une étude pour la valorisation écologique et paysagère de la Route Nationale 3 en cœur de Parc national, entre le col de Bellevue et le Bras-des-Calumets. Cette étude a permis de réaliser un état des lieux et un diagnostic de la section concernée et d'élaborer un programme d'actions opérationnel visant à diminuer l'impact environnemental et paysager de la route et à favoriser la valorisation et la mise en découverte de cette route-paysage.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce programme d'actions sur un premier tronçon-test, le Parc national de La Réunion souhaite solliciter un financement auprès du fonds européen FEDER.

II. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION

La « Route des Plaines » est inscrite dans le **Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE)** de la Plaine-des-Palmistes comme "route-paysage" et comme porte d'entrée de plusieurs sites d'intérêt majeur comme le Col de Bellevue. Il établit le bilan suivant sur la Route des Plaines :

- Une montée sur La Plaine-des-Palmistes caractérisée par plusieurs **ambiances paysagères** qui se succèdent, en transition avec les villages
- Une diversité de points de vue sur le **grand-paysage**, mais également à l'intérieur du mini-cirque
- Des points de vue pas suffisamment valorisés, **faute d'aménagements**

En cohérence avec les objectifs de la Charte du Parc, cette action vise à renforcer les sites prioritaires et à favoriser un aménagement territorial équilibré :

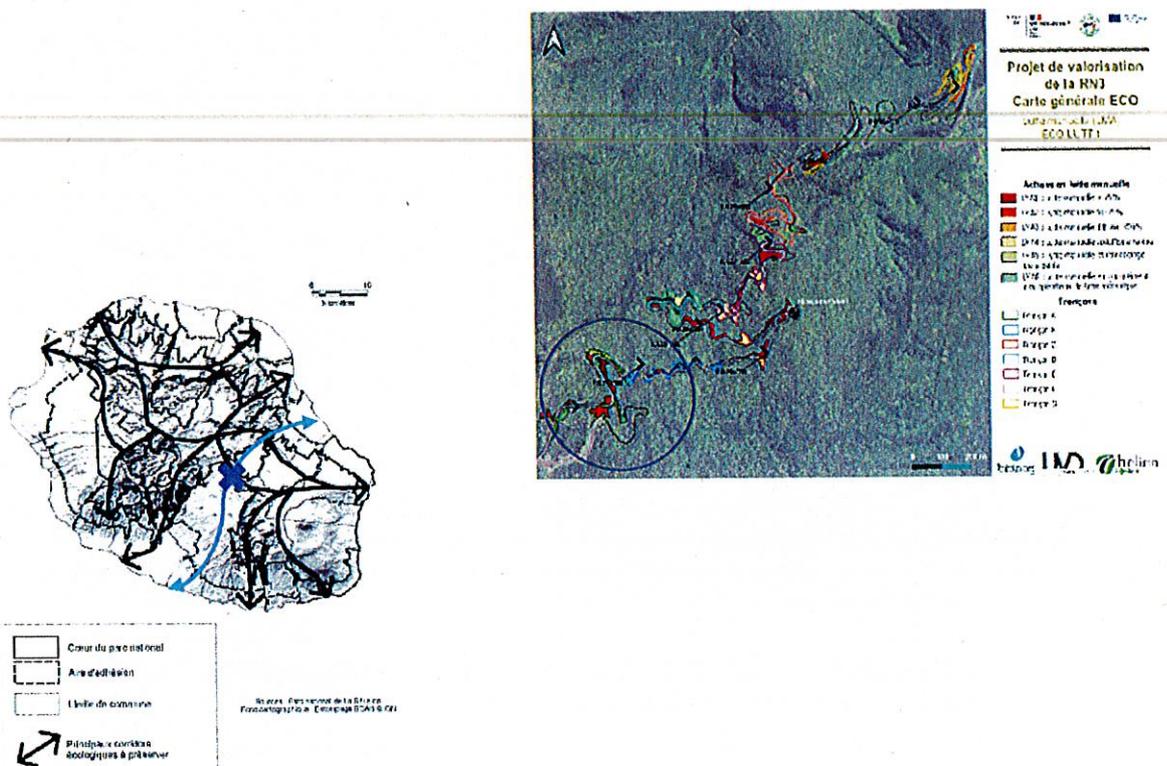
- Encourager et coordonner l'**aménagement des sites** décliné par la démarche d'interprétation et la réalisation des équipements correspondants, veiller à leur cohérence ;
- Apporter un appui technique voire financier à des porteurs de projets mettant en œuvre les SIVE et les **plans d'interprétation**.

III. DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet consiste à mener une **action d'aménagement et d'équipement touristique** sur une zone d'accès au cœur du Parc national et au patrimoine mondial. Elle répond à deux typologies d'actions de l'AMI Feder :

- Aménagements de sites de « délestage » (destinés à alléger la pression sur les espaces sur-fréquentés) ;
- Aménagements et équipements nécessaires à la valorisation et découverte, notamment scénographiées, des itinéraires et « portes » d'accès au « cœur » du Parc national et du « Bien » inscrit au patrimoine mondial.

Des itinéraires techniques ont été établis par tronçons d'amont en aval (A à G), avec un phasage de moyenne durée pour les premiers travaux (3 ans), et de longue durée pour leur entretien (20 ans). Les travaux seraient lancés sur site **fin 2026**.



IV. ESTIMATION DES COUTS

Le projet porte sur les travaux du tronçon A, tronçon « test » choisi avec les partenaires :

Type de dépense	Détail	Coût estimé
VRD circonscrites aux opérations	Travaux préliminaires	204 106,30 €
	Génie civil	
	Bétons et maçonneries	
	Réseaux	
	Enrochements	
	Mélanges hydrocarbonés	
	Transport de mélanges hydrocarbonés	
	Révision de prix par rapport au prix de base des postes précédents	
Signalétique / balisage touristique / panneau d'info.	Fabrication et pose de mobilier de signalisation de site	7 900,00 €
Infrastructures d'accueil	Fabrication et pose de mobilier d'interprétation	10 900,00 €
Aménagements paysagers	Travaux préliminaires paysagers	309 995,53 €
	Travaux de lutte mécanique	
	Travaux de lutte manuelle	
	Plantations d'espèces indigènes	
	Dégagement des plantations	
Maîtrise d'œuvre (12%)		63 948,22 €
TOTAL HT tronçon A (10 000 m²)		596 850,05 €

V. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Évaluation des principaux impacts	Mesures d'atténuation
Dégradation des écosystèmes naturels	- Utilisation exclusive de plantes indigènes - Planification écologique, en évitant zones et périodes sensibles
Altération des processus hydrologiques	- Gestion des eaux pluviales, ex : par réduction du ruissellement - Choix de matériaux perméables
Introduction de polluants et de déchets	- Pratiques de gestion intégrée des pesticides, par utilisation de pratiques alternatives telle que lutte mécanique et manuelle - Tri et recyclage des déchets, y compris « déchets verts »

VI. RÉSULTATS ATTENDUS

Huit indicateurs de réussite définis pour l'ensemble des actions, parmi lesquels : mise en place d'un suivi photographique sur les différents ouvrages concernés.

Retombées positives attendues : intégration paysagère optimale de l'infrastructure routière, dans le respect du caractère des lieux.

VII. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL HT

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux (VRD, signalétique, infrastructures d'accueil, aménagements paysagers, etc.)	532 901,83 €	FEDER 85%	507 322,54 €
Maîtrise d'œuvre (12%)	63 948,22 €	REGION (CPN) 5%	29 842,50 €
		CIREST 5%	29 842,50 €
		PARC NATIONAL 5%	29 842,51 €
TOTAL	596 850,05 €		596 850,05 €